BN
V° 15098

Première Année. — N° 1. LE NUMÉRO [illegible] CENTIMES Mardi 15 Mars 1904.

L'Avenir Forain

NOTRE DEVOIR :
LA SOLIDARITÉ

ORGANE SYNDICAL D[illegible]NTÉRÊTS COR[illegible]ATIFS
Paraissant le 1er et le 15 de chaque [illegible]is
ABONNNEMENT : UN AN : 2 fr. 50

NOTRE DROIT :
VIVRE en TRAVAILLANT

Administration à Bordeaux : 22, rue de Bègles — Rédacteur en chef : J. GUISONNIER — Siège Social : Café Richelieu, à Bordeaux

Annonces, Réclames, Publicité (encadrées ou non) : Tarifs les plus réduits. --- On traite pour trois mois.

1904-1907

APPEL AUX FORAINS

Le journal de notre organisation se propose, comme but :

1° Propager, dans la mesure du possible, tout ce qui sera de l'intérêt général de la corporation ;

2° Faire connaître tous les éléments qui peuvent nuire aux membres actifs ou honoraires, ou les favoriser ;

3° Indiquer l'adresse des maisons, fabricants et commissionnaires, fournisseurs de toutes les spécialités foraines ;

4° Servir d'intermédiaire pour renseignements de toute nature, correspondances, offres et demandes d'emploi, achats et ventes, etc. ;

5° Etablir un large mouvement de cordialité et de solidarité entre tous les adhérents, et stimuler le relèvement du niveau moral et intellectuel de la corporation par des chroniques scientifiques et de technique foraine.

En vous conviant à joindre votre effort au nôtre, nous espérons être entendus de tous ceux qui, comme nous, cherchent à améliorer leur situation dans **le présent même**.

« L'Avenir Forain » est conçu et rédigé en dehors de tout esprit de coterie et de chapelle. Tous les camarades forains sont appelés à devenir ses collaborateurs ; de telle sorte qu'il réalise parfaitement le projet de ses fondateurs désireux de faire de cet organe la **chose de tous**.

D'autre part, en temps que journal **d'intérêt purement corporatif**, « l'Avenir Forain » se recommande aux fabricants, négociants, commissionnaires, etc ; en somme, à tous les fournisseurs de l'industrie foraine, de qui nous sollicitons l'envoi d'annonces et de réclames grâce auxquelles la vie du journal sera assurée.

Aux camarades déjà adhérents au syndicat de faire la plus active propagande près des non-syndiqués, de recueillir les cotisations et de nous les transmettre dans le plus bref délai, afin que le journal soit envoyé à tous les forains.

Les adhésions sont acceptées aux conditions suivantes, quels que soient le métier, la nationalité ou la religion des camarades forains :

Versement d'admission : 2 fr. ; cotisations : trois mois, 1 fr. 50 ; six mois, 3 fr. ; un an, 6 fr.

Membres honoraires : un an, 12 fr.

Pour tous renseignements, écrire à M. J. Guisonnier secrétaire général du syndicat. rue de Bègles, 22, Bordeaux.

Seuls, les camarades au pair de leurs cotisations recevront le journal ; ceux qui ne le sont pas, sont priés de se mettre à jour sans retard, au Secrétariat.

Aux Forains

Chers Camarades,

Comme il m'a paru utile de vous éclairer sur le bon fonctionnement de notre syndicat, j'occupe aujourd'hui la première place dans notre journal.

Je dois vous dire, tout d'abord, que la lutte que nous allons engager est surtout dirigée contre tous ceux qui nous exploitent sans vergogne et qui, jusqu'alors, ne se sont jamais préoccupés de savoir par quels moyens nous pouvions solder les frais de toute sorte qui nous sont imposés.

En l'occurrence, il me semble nécessaire de ne tenir aucun compte des scrupules naïfs et des préjugés en cours dans notre malheureuse corporation, sur laquelle de cyniques parasites s'abattent comme des oiseaux de proie sur un cadavre en décomposition.

Avant d'arriver sur le champ de foire, il faut, grâce à la résignation de la vieille école, avoir donné, à l'avance, un mois, trois mois et quelquefois six mois d'arrhes, premiers déboires souvent très difficiles, et cela sans savoir au juste si l'industrie particulière de chaque forain aura l'heur de plaire à dame police.

Puis, suivent les tribulations onéreuses de l'infortuné forain. Le camionneur qui, bien que souvent bon drille, mais ne nous connaissant pas, exige d'avance le versement du prix du transport.

Arrivé sur les lieux, une besogne ingrate s'impose, tout au long d'interminables heures de courses de sollicitations, pour la recherche et d'une place sûre, grâce à laquelle l'installation pourra se faire.

Mais, désillusion amère, avant même de monter la première planche, vous constatez que l'emplacement qui vous a été désigné ne convient qu'imparfaitement à votre industrie, alors que, du premier coup d'œil, vous aviez reconnu la place susceptible de vous donner satisfaction.

Vous sentez alors très vivement quel intérêt il y a à conquérir les bonnes grâce des légumes hautains que vous savez, cela en raison de souplesses et de courbettes humiliantes.

Telles sont, en l'an de grâce 1904, après quarante siècles de progrès, de science, d'humanité et surtout d'*honnêteté*, les dures obligations auxquelles sont astreints les forains du beau pays de France.

Ces douceurs, chers collègues, qu'éprouvent les forains en général pour leurs débuts, ne sont certes pas les seules.

C'est alors qu'intervient M. le placier ou préposé au droit de placage, pour vous avertir gentiment que, devant passer le lendemain, vous ayez à vous mettre en mesure de payer ce nouvel impôt direct, fait qui marche de pair avec le droit des pauvres appliqué à la moindre attraction.

— Mais, répliquez-vous, le pauvre le plus intéressant, c'est moi-même, en temps que je suis à la recherche de la pitance quotidienne et problématique.

Eh ! qu'importe, il faut que vous donniez quand même, alors que ceux qui sont riches, mais non possesseurs de baraques, habitent des châteaux et offrent le spectacle select de jouer à la Bourse.

Cela n'émeut personne ! Dans certaines villes connues, ces bons forains donnent jusqu'à 72,000 fr., tant en droits de pauvres que de placage et d'auteu[illegible].

En un mois, ces pauvres besogneux versent au Trésor une somme plus forte qu'un millionnaire durant son existence entière.

Encore ne faut il pas se plaindre ouvertement, car, ma[illegible]é à l'encre rouge et repoussé de toute part, il vous deviendrait impossible de trouver un appui quelconque.

Jusqu'à maintenant, vous n'avez eu personne pour dévoiler toutes ces iniquités commises grâce à l'indifférence ou à l'incurie administratives.

Il n'est que temps de réagir. Nous venons vous crier que nous avons été traités en parias, précisément parce que, manquant d'esprit d'association et de concorde, nous n'avons jamais fait entendre de revendications collective.

Si, jusqu'ici, notre corporation a tenu le dernier rang dans l'ordre de l'organisation syndicale, nous espérons que tous les camarades sauront se ressaisir et collaborer avec nous à l'amélioration progressive de notre existence. Ce sera là l'œuvre du syndicat et de notre organe corporatif.

J. GUISONNIER.

AVIS AUX NÉGOCIANTS
FOURNISSEURS DES FORAINS

L'« Avenir Forain », représentant la grosse majorité des industriels forains, met ses colonnes à la disposition des fournisseurs à des conditions excessivement modérées.

DOCUMENT HISTORIQUE

Au camarade Joseph Guisonnier.

T'en souvient-il, lorsque le syndicat l'*Avenir Forain*, n'était autre chose qu'un atome perdu dans tes cellules cervicales et qu'avec la tenacité que tu apportes à tout ce qui te tient à cœur, tu réussis à faire éclore ?

Tu vois Joseph, que je prends l'affaire *ab ovo*

Un mouvement ascendant vers la libération définitive des réglements, charges et autres *battages* du même *acabit* ; tu nous fis, dans une réunion restée mémorable l'historique de la *Banque*. La Feria antique fut dévoilée par ta parole persuasive. Tu réclamais pour chacun le droit d'exercer son commerce ou son industrie aussi librement que par le passé. Tu protestais avec énergie contre les errements actuels. Je t'étonnerai peut-être, lorsque je t'apprendrais, à toi, le libertaire, qu'en 1742, les forains étaient assimilés aux bourgeois. J'ai retrouvé dans les archives de St-Emilion, (Registre de 1740 à 1748) une délibération des autorités de l'époque, traitant de la vente des vins de St.-Emilions récoltés « dans les paroisses de la juridiction de cette ville, delimitée par lettres patentes d'Edouard 1er, octroyées à Condat en 1289. »

En voici quelques extraits :

« Le 24 septembre 1742. Nous, maire et jurats de la ville et juridiction de St-Emilion convoqués par billets et au son de la cloche, avons [illegible], le procureur-syndic ouy... à ces fins, de conserver la réputation des vins de la présente juridiction, soit pour prévenir que les étrangers ne soient trompés dans l'achat des vins... !

1° Sera commis, chaque année, un ou deux de ces messieurs les jurats, pour se transporter dans tous et un chacun des pays tant des bourgeois, habitants de la ville que juridiction, de quelle qualité et condition qu'ils soient, que dans ceux des *forains* qui y possèdent des vignes, pour, là estant, apposer sur chaque barrique ou tierçon l'impression des armes de la ville à fer rouge. Lequel sieur jurat prendra sur un livre, fait exprès, le nombre des tonneaux de vin qu'il aura marqués dans les chays d'un chacun...

2° Il sera délivré, tant aux bourgeois qu'aux *forains* un certificat pour le transport de leurs vins, qui sera contresigné du secrétaire de la communauté, sans lequel certificat il leur est defendu de déplasser leur dit vin... »

J'en passe et des meilleurs.

Mais que penses-tu, mon cher Joseph, de cette assimilation bourgeoise des forains. Moi ça m'a laissé perplexe.

Cordialement,

SARRAZIN.

(1) Prière au typo de respecter l'ortographe des Jurats Tant pis pour Barès le réformiste.

S.

DES... CONTRE-VÉRITÉS

Je lis dans un certain journal que vous connaissez tous, sous la signature d'un anonyme, comme il est d'usage dans cet estimable feuille :

« Les ennemis du syndicat l'ont bien compris, lorsque, l'an dernier, quelques uns d'entre eux plus ou moins devins, firent contre notre syndicat, trop ennemi des flanches à leur gré, une tentative qui avorta piteusement. »

Tout beau ! à bas les pattes Martin !

Parce que nous ne faisons pas de bruit, pas d'épate, comme d'honnêtes gens que nous sommes, il est des reptiles qui rampent et qui déversent leur bave venimeuse sur l'œuvre d'humanité et de justice que nous avons entreprise. « Une tentative qui avorta piteusement » Ah ! laissez-moi rire un brin. Jamais montagne en mal d'enfant n'accoucha d'une pareille bourde. Non camarades, nous n'avons pas échoué piteusement, nous avons fait de la belle et bonne besogne en silence, sans tambours ni trompettes. L'enfant que nous avons élevé est en assez bon état. 500 mamelles sont à sa disposition, la fille adoptive de la mère Moscou n'avait, elle, que 333 papas ; c'est vous dire qu'à l'heure actuelle nous pouvons défier toutes les calomnies, toutes les trahisons. Le premier numéro de ce journal fera certainement du bruit dans le Landerneau forain, puisque vous avez pu croire, ô vous qui signez « Un Jeune » que nous étions morts. Non ! non ! nous ne sommes pas encore morts, et vous êtes sans doute trop jeune pour comprendre que lorsque des gens comme nous ont entrepris quelque chose ils vont jusqu'au bout, c'est-à-dire, jusqu'à réussite complète.

Quant à celui qui « possède un cœur d'or, un jugement sain et droit, et un admirable bon sens », vous êtes aussi trop jeune mon petit ami, pour pouvoir l'apprécier mais les forains de la région du Sud-Ouest le connaissent et l'apprécient à sa juste valeur, et votre inconscience ne les effraie nullement.

Voici, mon jeune ami, les résultats obtenus en trois mois : 200 adhérents, 600 francs en caisse, 40 membres honoraires et la certitude d'avoir demain, 500 adhérents de plus.

Jamais aucune organisation n'obtint un pareil résultat en si peu de temps.

Qui vivra, verra.

LOPPART, Syndic.

ÊTRE HOMME

Etre homme, le sais-tu ? Ce n'est pas peu de chose,
C'est être patient, c'est être juste et fort,
C'est vouloir, c'est aimer, à toute noble cause
C'est donner en entier sa vie et son effort.

C'est employer sa force à servir la faiblesse,
C'est souffrir, c'est lutter avec les opprimés,
C'est vouloir relever tous ceux que l'on abaisse,
C'est porter dans son cœur tous les déshérités.

Les Préjugés

La Vérité est le Remède des Maux du genre humain, de la Raison et des avantages qu'elle éprouve.

Il est évident que la faculté de communiquer ses idées est un des plus grands avantages que la Nature ait donné aux êtres de l'espèce humaine ; c'est à cette faculté que la société est redevable de ses douceurs. A l'aide de la parole, les hommes rassemblés sont à portée de se faire part de leurs expériences, de leurs découvertes, de leurs conseils, de leurs secours. C'est ainsi qu'en mettant en commun leurs forces, leurs réflexions, leurs talents, ils sont bien plus en état de repousser les maux et de se pro-

R 259660

curer des biens que s'ils vivaient isolés ou séparés les uns des autres. Ainsi la libre communication des idées est essentielle à la vie sociale. L'homme qui ment ou qui trompe, trahit la société ; celui qui lui refuse ses talents et les vérités qui lui sont nécessaires, est un membre inutile ; celui qui met obstacle à la communication des idées, est un ennemi public, un violateur impie de l'ordre social, un tyran qui s'oppose au bonheur des humains.

C'est dans la vérité qu'il faut chercher les moyens de multiplier les biens et d'écarter les maux de la société ; la vérité, librement communiquée, peut seule perfectionner la vie sociale, civiliser les hommes, amortir en eux l'esprit farouche et sauvage, rectifier les opinions qui les rendent vicieux, insensés, imprudents, et qui souvent les prolongent dans leur stupidité et leur férocité primitives.

Cette vérité fera rougir tout citoyen raisonnable et policé de ces fables puériles dont les nations, dans leur enfance, se sont follement abreuvées ; devenu plus sensé et moins crédule, il sentira l'inutilité de ces dogmes inintelligibles, de ces mystères inconcevables, dont le sacerdoce s'est servi de tout temps pour redoubler les ténèbres des habitants de la terre et pour les tromper sur la vraie cause de leurs maux ; il reconnaîtra la cruelle folie de ces nations qui cent fois se sont égorgées pour des systèmes absurdes qu'elles ne comprennent point.

Enfin, plus éclairé, plus prudent et plus doux, l'homme sociable se convaincra du danger de ces religions, qui si souvent ont été les prétextes des animosités, des persécutions, des violences, des carnages, des révoltes, des assassinats et de tous ces excès également funestes pour les peuples et pour les nations.

DUMARSAIS.

(Tiré du 2e volume, chapitre II des *Préjugés*, pages 27-30).

Les On-dit

On dit que les lions mangeront un dompteur pendant la foire ;

On dit qu'il y a des voyantes sur le Champ de foire ;

On dit que les Bordelais y verront clair ;

On dit que ça manque de cinématographes;

On dit que les moines vont devenir avocats ;

On dit que le docteur Cher Beau guérit toutes les maladies ;

On dit que les sauvages sont mal noircis ;

On dit que Pissè Tache et Berlin Gots ne sont pas de la même nation ;

On dit que les employés de tramways vont être polis pendant la foire ;

On dit que le tunnel électrique donne des sensations ;

On dit que les Montagnes Russes vont partir pour la guerre ;

On dit que le Café Richelieu donne de la bonne absinthe ;

On dit que les berlingots Mignon sont excellents ;

On dit que l'*Avenir Forain* est appelé à grandir ;

On dit que Joseph fut vendu par ses frères ;

On dit que St Antoine a mangé son cochon ;

On dit qu'une des cariatides de l'Artistic-Salon s'est gelée la nuit dernière ;

On dit qu'un cheval des Galopants s'est échappé. Prière de le ramener; récompense

On dit qu'une scène de ménage s'est produite hier. La Corée fait et l'Amant chouri ;

On dit que la Mer du Japon ne vaut pas la Mer Picon.

JEANSELME-EDOUARD

HISTORIQUE DU SYNDICAT

A la fin du mois d'octobre 1903, à Bordeaux, plusieurs forains s'agitaient contre les agissements du journal *l'Industriel Forain* qui était sorti de [illegible] par des attaques mordantes et [illegible]rations purement policières.

Parmi ces forains, quelques-uns animés de bons sentiments, prirent de ce mécontentement pour conférer en une réunion, donnée dans l'établissement du cinématographe Bouche, situé à l'hémicycle des Quinconces, les industriels forains désireux de sortir de cette situation.

Dès l'ouverture de la séance, il était facile de s'apercevoir que quelques rancunes cherchaient à se faire jour et pouvaient être la cause de quelques dissentiments. Mais après quelques incohérences, inévitables au début de toute organisation, la réunion se plaça enfin sur le bon terrain.

Après avoir entendu le camarade Ordonoff réclamer et proposer la création d'une ligue anti-syndicale, les camarades Laureau et Guisonnier viennent combattre cette proposition en faisant ressortir que si l'œuvre du Syndicat actuel était mauvaise, la faute n'en était pas à l'organisation syndicale, mais aux personnalités qui composent le syndicat et à leur façon d'agir.

Les syndicats, disent ces deux camarades, n'ont d'autre but que celui de défendre par le groupement les intérêts de ceux qui trop petits ou mal en cour, sont dans l'impossibilité de se défendre eux mêmes.

Il convient d'opposer au syndicat industriel une autre organisation qui, basée sur des aspirations plus larges, connaissant plus intimement nos besoins, s'occupe d'une manière effective et profitable des desiderata de notre corporation.

Les camarades Guisonnier, Laureau, Gaston Engel, prennent l'initiative d'une d'une seconde et d'une troisième réunions d'où sort la naissance du syndicat l'*Avenir Forain* dont voici les déclarations :

Il a été décidé par les forains réunis en assemblée générale le [illegible] novembre 1903, à main-levée et à l'unanimité qu'il y avait extrême urgence à fonder un syndicat avec des aspirations conformes aux principes humanitaires de la plus grande solidarité ; englobant tous les métiers forains voyageant ou sédentaires, autorisés par les municipalités sans distinction de professions, de couleurs, de races, de religions ou nationalités, qui représente une fois pour toutes ceux qui professent et vivent des métiers qui jusqu'ici ont été considérés comme industriels forains, au même titre que ceux qui prétendent créer dans ces professions deux classes distinctes.

Divers orateurs s'élèvent contre les procédés des syndics actuels qui n'ont pas craint de se faire les instruments de tracasseries policières en désignant dans le grand journal l'*Industriel Forain*, comme déshonnêtes, certains camarades exerçants des métiers divers tels que jeux, loteries, photographes, entresorts, voyantes ou similaires, alors qu'eux-mêmes exercent ou ont exercé des professions semblables. Ces messieurs à courte vue, considèrent comme déshonnête, immoral ce qui se fait chez les autres, ne voyant que licite et permis ce qui se fait chez eux. Les intérêts professionnels les laissent bien indifférents.

Après un appel à la formation du syndicat, le président de la réunion Guimberteau, donne la parole au camarade J. Guisonnier.

Ce dernier fait aux 120 forains réunis une surprise inattendue. Après avoir exposé les conditions nécessaires au bon fonctionnement d'un syndicat, il fait ressortir les méchancetés de ceux que l'on appelle les aristocrates forains, décide les forains présents à la création d'un syndicat et tirant de sa poche des projets de statuts déjà préparés, les fait adopter article par article. Après un appel chaleureux, l'ensemble est adopté et 22 camarades donnent spontanément leur adhésion et forment ainsi les premiers fondateurs du syndicat.

Une forme de bureau est aussitôt discutée et adoptée.

Le conseil syndical est composé de 11 membres dont un trésorier et un secrétaire. Tous deux peuvent s'adjoindre un des syndics qui pourraient avoir des aptitudes à les aider. Les statuts ont prévu les occupa[illegible] un des membres du cons[illegible] syndics.

Il est procédé e[illegible] vote pour la nomination du se[illegible] et du trésorier.

Pour le secrétair[illegible]ants :

Joseph Guisonnie[illegible]	nt 7 voix,
Gautier,	1 »
Laureau,	1 »

Le camarade Josep[illegible]uisonnier est nommé secrétaire.

Pour le Trésorier, 10 [illegible]tants :

Lavigne,	ob[illegible]nt 7 voix,
Marincovich,	1 »
Laureau,	» 1 »
Blanc,	» 1 »

Le camarade Lavigne est nommé trésorier.

Le secrétaire prend la parole, et fait adopter pour titre du syndicat, le titre de :

" L'AVENIR FORAIN "

Le camarade Guisonnier, avant de lever la séance, présente l'ordre du jour suivant qui est adopté à l'unanimité :

Ordre du Jour du 2 Novembre 1904.

Guimberteau, président de séance ;

J. Imbert et Marincovich, assesseurs.

Les camarades ici présents décident de nommer une commission de propagande qui sera chargée de préparer la création d'un organe forain, de faire parvenir dans toutes les agglomérations foraines, des circulaires ; de provoquer des réunions dans toutes les villes où passeront les syndics, pour contribuer à la réalisation de l'idéal du syndicat qui est de faire connaître aux intéressés de tous les points le but de l'œuvre que nous poursuivons.

Le secrétaire, et par ordre :
Joseph GUISONNIER.

Noms des premiers fondateurs :

J. Guisonnier, E. Gautier, Ordonoff, G. Marincovich, Bigot, S. Altroff, G. Laureau, Lamarque, J. Dortignac, R. Guimberteau, Pelletier, E. Engel, Baudry, Foirier, Mignon Janselme, J. Lavigne, Guérin fils, Limoges, J. Minne, A. Emile, Dubarry, Desahams.

PRÉAMBULE

Les Forains,

Considérant que le groupement est toujours le développement du bien être moral et matériel de chacun d'eux, et que c'est dans la solidarité qu'ils doivent chercher cette force ;

Attendu que les forains, en se mettant en Syndicat pour défendre leurs intérêts et leur dignité, ne font qu'user du droit commun, ont pris sur ces bases les décisions suivantes :

But du Syndicat

" L'AVENIR FORAIN "

1° Le Syndicat prend pour tâche de demander et d'obtenir par tous les moyens en son pouvoir la création de foires, fêtes et divertissements dans toutes les villes où il n'existe pas de spectacles publics ; en un mot, le Syndicat revendiquera pour les forains tous les droits à toutes industries et spectacles établis par la loi sur les patentes (Lois du 15 juillet 1880 et du 29 avril 1893) ;

2° De faire établir et mettre en vigueur un maximum de droits de placage sur tous les champs de foire du territoire français ;

3 De prendre en main la défense des intérêts professionnels de tous ses adhérents, toutes les fois que le Conseil syndical aura reconnu le bien fondé de la plainte présentée par un adhérent du Syndicat ;

4° D'étudier et de propager tous les moyens capables de relever le niveau intellectuel et moral des forains, de défendre leurs intérêts économiques et leur faire rendre la place qui leur est dûe dans la société.

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les marchands forains, théâtres forains, tenanciers de spectacles forains et similaires un Syndicat ayant pour but la défense des intérêts moraux et matériels de ses adhérents. Le Syndicat prend pour titre *l'Avenir Forain*. Le nombre de ses membres est illimité, il créera pour la défense des intérêts de ses adhérents un organe corporatif intitulé *l'Avenir Forain*.

Toutes les annonces et informations concernant les foires y seront insérées.

ART. 2. — Au nom de la solidarité et a l'aide d'une cotisation collective, ce Syndicat a pour but de garantir les intérêts moraux et matériels de ses membres.

ART. 3. — Tout adhéreut doit s'engager au développement du Syndicat en y prêtant son concours le plus actif soit par l'exactitude de ses versements soit dans les fonctions qui lui sont dévolues.

ART. 4. — Tous les adhérents jouissent du même droit et peuvent remplir toutes les fonctions du Syndicat s'ils sont au pair de leurs versements et à la condition d'accepter et d'observer le règlement et les statuts de la manière a plus formelle.

ART 5. — Tous les adhérents voyageant ou domiciliés en dehors de Bordeaux, ont les mêmes devoirs et jouissent des mêmes droits et avantages que ceux résidant au siège social du Syndicat.

ART. 6. — Le Syndicat sera dirigé par un Conseil syndical nommé en Assemblée générale et à la majorité des suffrages. Un trésorier, un trésorier adjoint, un secrétaire et son adjoint, seront nommés parmi eux. Un président nominatif sera élu à chaque séance soit réunion de bureau, générale ou politique.

Tous les membres du Syndicat sans exception ont le droit de contrôler les actes des secrétaires et des trésoriers

Le Conseil Syndical est renouvelable chaque année.

Les membres ayant terminé leur mandat peuvent être réélus. Le bureau est formé par le Conseil Syndical.

ART. 7. — Toutes les fonctions électives du Syndicat, soit de membre du Conseil Syndical, trésorier, trésorier adjoint, secrétaire-adjoint ou délégués ne sont pas rétribuées, sauf décision d'une Assemblée générale envers certaines délégations.

ART. 8. — Le Conseil Syndical devra rendre compte de ses dépenses et recettes à chaque réunion générale.

ART. 9. — Les fonctions du Conseil Syndical consistent dans la gestion du Syndicat, la convocation des adhérents aux réunions, à la réception après enquête de ceux-ci, en un mot l'exécution des actes nécessaires à son bon fonctionnement.

ART. 10. — Les secrétaires sont chargés spécialement de la correspondance, des procès-verbaux et des convocations ; les trésoriers sont chargés de la comptabilité, des encaissements, sous le contrôle du Conseil Syndical avec lequel ils devront balancer les comptes.

Le bureau du Syndicat a la responsabilité des sommes en caisse et décidera de leur emploi au mieux des intérêts du Syndicat.

ART. 11. — Le Conseil Syndical défendra les intérêts du Syndicat et augmentera autant que possible son importance, les réunions de bureau auront lieu tous les mardis matin à neuf heures et demie pendant les foires de mars et d'octobre à Bordeaux. Les adhésions et cotisations pourront y être perçues et un délégué se tiendra à la disposition de tous les adhérents pour leur fournir tous les renseignements concernant la corporation. Pour les membres absents, ces renseignements seront fournis par correspondance.

ART. 12 — Les Assemblées générales auront lieu toutes les fois qu'un membre administrateur jugera à propos dans la ville où il se trouvera après en avoir donné le motif, et reçu mandat du secrétaire qui, à son tour devra recueillir l'approbation des membres du bureau.

Les votes des réunions de bureau ou générales pourront avoir lieu à mains levées, sauf décision contraire prise en réunion sur la demande d'un membre présent. Alors, on procédera à l'appel nominal. Dans tous les cas, les décisions prises seront valables quelque soit le nombre des membres présents.

ART. 13. — Toute proposition présentée en Assemblée générale par un adhérent devra être faite par écrit ; elle sera envoyée au Conseil syndical qui l'examinera et en soumettra un rapport à la réunion suivante.

Lors du dépôt d'une proposition, si l'urgence est votée, la discussion a lieu immédiatement.

ART. 14. — Le droit d'inscription est fixé à deux francs, et les cotisations à 0 fr. 50 par mois. On peut verser 3 mois, 6 mois ou un an d'avance. Les taux d'adhésion et de cotisation ne pourront être changés, sans une décision d'une assemblée générale.

ART. 15. — Toutes les sommes versées restent acquises au syndicat, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

ART. 16. — Tout adhérent en retard de cinq mois de cotisation sera rayé du syndicat, après avis préalable du Conseil syndical. Il n'aura droit à aucun remboursement, mais pourra toutefois être réintégré en payant son arriéré.

ART. 17. — Un groupe d'au moins douze adhérents, pourra mettre le Conseil syndical en demeure de convoquer une réunion générale. A défaut par celui-ci de se conformer à cette injonction, les signataires de la demande, pourront eux mêmes convoquer la réunion.

ART. 18. — Pourront seules faire partie du syndicat, à titre de membre actif, les personnes remplissant les conditions énumérées en l'article premier.

ART. 19. — Toutes discussions politiques ou religieuses sont formellement interdites aux réunions du syndicat.

ART. 20. — Le syndicat ne pourra être dissous qu'avec l'assentiment des trois quarts au moins des membres inscrits ; ce vote devra avoir lieu à ce sujet à bulletin secret ; les sommes restant en caisse seront versées à une œuvre que l'Assemblée décidera par un vote soit à mains levées, soit secret, d'après les propositions qui pourront être faites.

ART. 21. — Les modifications à apporter aux présents statuts devront être faites en Assemblée générale et renvoyées au Conseil syndical, qui, après étude, les soumettra à l'Assemblée générale suivante.

ART. 22. — Seront admis à faire partie du syndicat, à titre de membres honoraires, toutes les personnes ne pouvant en faire partie à titre de membre actif.

ART. 23. — Le montant des cotisations des membres honoraires est de 12 francs au minimum.

ART. 24. — Les présents statuts ont été votés et adoptés en réunion générale à Bordeaux le 2 novembre 1903.

Certifié conforme,

Le Secrétaire Général,
J. GUISONNIER.

GUERRE AUX AAUS

Notre journal ayant pour but essentiel la sauvegarde et la manifestation de nos légitimes revendications, nous publierons sous cette rubrique tous les abus, toutes les tracasseries et injustices dont seraient victimes ceux qui appartiennent à la grande famille foraine. C'est dire que nous accueillerons avec empressement toutes leurs communications.

RÉUNIONS SYNDICALES
de
" L'AVENIR FORAIN "

Comptes rendus et Procès-Verbaux

PERPIGNAN. — Procès-verbal de la réunion du 18 novembre 1903 (Café Notre-Dame).

La séance est ouverte sous la présidence de M. Marc ; assesseurs : MM. Baben et Baudry. — Le président prend la parole pour expliquer le but de la réunion. Après quelques paroles d'union et de solidarité, il donne la parole au camarade Laureau, qui explique aux forains la formation, la marche et les aspirations du nouveau syndicat.

Le camarade Fernandez Cuevas prend la parole et dit qu'il serait heureux de voir l'union régner entre tous les forains.

Le délégué explique que le but du syndicat et l'organe qui paraîtra à la suite n'est pas fait pour la lutte individuelle, mais bien pour prendre les intérêts de la corporation en général. Le président et quelques camarades prennent tour à tour la parole et finissent par accepter à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour. — Les forains en assemblée à Perpignan (Café Notre-Dame), après avoir entendu le camarade Laureau, délégué du syndicat l'*Avenir Forain*, protestent avec énergie contre les agissements policiers du syndicat l'*Industriel Forain* et décident d'adhérer au nouveau syndicat l'*Avenir Forain* pour défendre les intérêts communs.

Le Délégué LAUREAU. — *Le Président,* A. MARC.
Les Assesseurs : BAUDRY et BABEN.

TOULOUSE. — Compte-rendu de la séance du 18 novembre 1904, sous la présidence du camarade Ordonoff ; assesseurs : Limogeet Echenne.

Le président explique le but du nouveau syndicat qui est de se grouper pour se défendre contre ceux qui depuis si longtemps nous font tant de mal. Après quelques paroles, des camarades Marin-

covich et Gaston Foirier, qui sont longuement applaudies, les forains présents viennent s'inscrire au nombre de trente et la séance est levée.

ALGER. — Procès verbal de la séance du 23 décembre 1905, tenue dans le sous-sol du café de Bordeaux. Président, Laureau ; assesseurs, Laborie et Angel.

La parole est donnée au camarade Guisonnier, secrétaire-général, qui explique le besoin de se grouper, et fait ressortir que les forains sont déjà trop critiqués, pour laisser continuer l'œuvre néfaste que poursuit le journal : l'*Industriel forain*. Après une causerie d'une demi-heure, il termine par un chaleureux appel, en faveur de la solidarité, auquel répondent à l'unanimité les forains présents à la foire d'Alger qui viennent s'inscrire au nombre de quarante sur quarante trois. La séance est levée aux cris de : « Vive l'*Avenir forain* ! »

Le Président, LAUREAU. *Les Assesseurs,* LABORIE et ENGEL.

MARSEILLE. — Procès-verbal de la réunion des forains tenue dans une salle de la Brasserie du Chapitre, le 9 février 1904 :

Constitution du bureau : Marc Antoine, président ; Favier, assesseurs. Après la lecture des pièces historiques concernant la formation du syndicat et la lecture des statuts, M. Guisonnier, secrétaire général, demande la parole et explique l'œuvre du syndicat l'*Industriel forain* où il s'est formé un groupe qui pour maintenir sa suprématie et accaparer les meilleurs emplacements dans les foires, cherche pour des motifs spécieux à éliminer du syndicat tous les petits forains et par conséquent cherche à tuer les foires, et à creuser entre les membres de la grande famille foraine un fossé infranchissable ; l'orateur fait ressortir l'avantage qu'il y a pour tous les forains à se grouper autour du nouveau syndicat, l'*Avenir forain*, dont le programme remplit tous les désiderata.

M. Lopart prend la parole au sujet d'un article paru dans l'*Industriel forain*, où il relève les inexactitudes contenues dans cet article. Il s'élève contre les prétentions du syndicat de s'ériger en policier et en justicier, et de créer dans la corporation deux catégories de forains ; il termine par un appel en faveur de la solidarité.

La parole est donnée à M. Thévenot qui proteste contre l'article en question. Après la réponse du président qui prend la défense du signataire de cet article lequel est un de ses amis, qu'il prétend égaré M. Thévenot explique que tous les moyens sont bons au syndicat l'*Industriel forain* pour éliminer les camarades trop intelligents qui verraient trop clair dans leurs agissements.

M. Guisonnier démontre le véritable but du nouveau syndicat, et termine au milieu des applaudissements par un chaleureux appel en faveur du syndicat.

Le président, MARC. *L'assesseur,* FAVIER.

CETTE. — Réunion des forains présents à Cette le 26 Janvier 1904, salle du café de l'Esplanade.

Lecture est donnée de l'historique de la création du syndicat l'Avenir Forain et des statuts dudit syndicat.

Le camarade Guisonnier explique le but du syndicat et les moyens à employer pour arriver à rendre aux forains les *droits* qui trop souvent leur sont méconnus. Il fait une courte harangue en faveur de la solidarité et termine par un chaleureux appel aux camarades présents, les engageant à faire partie du nouveau syndicat.

Après quelques objections formulées par deux ou trois camarades auxquelles il est répondu à propos, les forains viennent s'inscrire et le présent ordre du jour est voté à l'unanimité.

Le président, THÉVENOT. *L'assesseur,* JEANSELME.

BORDEAUX. — Compte-rendu de la réunion du bureau du 8 mars 1904. Président : Jeanselme dit Mignon. —

Le secrétaire-général Guisonnier rend compte de son mandat et remet au président de séance le reçu de la ville de Bordeaux, constatant le dépôt des statuts du syndicat.

Le président demande la mise à jour de la situation. Le secrétaire-général donnele total de ses recettes et dépenses, les comptes vérifiés sont reconnus exacts par le trésorier Lavigne qui propose un vote de félicitations au secrétaire-général, pour son dévouement à la cause du syndicat et pour l'économie dont il a fait preuve. Ce vote est acclamé par le bureau à l'unanimité. On passe ensuite à l'élection d'un rédacteur en chef du journal. Sur 7 votants, ont obtenu :

Guisonnier 4 voix, Lavigne 2 voix, Gautier 1 voix. A la majorité absolue Guisonnier est élu Rédacteur. Il présente un projet d'en-tête du journal qui est adopté à l'unanimité ; ensuite un nombre de vingt syndics adopté et une liste de 40 syndics nouveaux sont acceptés également. La séance est levée.

Le secrétaire-général. GUISONNIER.

∴

Assemblée générale du 12 mars 1904 ; président de séance, Loppart ; Assesseurs, Altroff et Bertollo.

Après le speech d'ouverture du président, la séance est ouverte. La parole est donnée au camarade Guisonnier, secrétaire-général, qui propose l'adoption d'un tampon portant la marque du syndicat et devant servir aux forains pour apostiller leur correspondance, lequel tampon sera fourni par le syndicat et payé par l'adhérent. Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire continue en montrant la marche rapide du syndicat qui, en quelques mois, a obtenu davantage que n'importe quelle organisation. Il parle ensuite de ce qu'il a fait pour la création et l'existence du journal de la corporation et termine, au milieu des applaudissements, par un appel à la concorde. L'état du budget, recettes et dépenses, présenté par le trésorier Lavigne est approuvé par l'Assemblée. Le camarade Altroff propose d'envoyer à M. le Maire de la ville de Bordeaux, une délégation, ayant pour but d'obtenir pour les établissements n'ayant pas de parade, ne faisant pas de bruit, la tolérance de rester ouverts jusqu'à minuit et demie. Accepté par l'assemblée qui nomme une délégation de trois membres : Altroff, Lavigne et Gautier qui acceptent.

Le camarade Lavigne propose, en plus de réclamer auprès de M. le Maire l'application rigoureuse du cahier des charges. Accepté à l'unanimité.

L'assemblée vote ensuite à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Les forains syndiqués, présents à la foire de Bordeaux réunis en assemblée générale, dans la salle du cinématographe Bonnet, adressent aux membres du Conseil syndical, ainsi qu'aux camarades qui ont aidé, dans la mesure de leur possible à la formation du syndicat, un vote de remerciements et de félicitations, avec une mention particulière de confiance au secrétaire général, pour le dédommager des calomnies dont on l'a abreuvé et le remercier de sa bonne gestion des affaires du syndicat.

Le président, LOPPART. *Les assesseurs.* BERTOLLO et ALTROFF

Ont été nommés à cette séance comme syndics : Dauphin, Bigot, Marc Antoine, Loppart, Maugrin, Thévenot, Bertolio, Léon Renard, Combes, Esquiros.

MEMBRES HONORAIRES

P. de Chapelle, docteur en médecine, 11, rue Villedieu, Bordeaux.

Carbonne Regallat, café Richelieu. — Libourne.

Bertrand Boucanus, café Montesquieu. — Bordeaux.

Feuillade, imprimeur. — Bordeaux.

Pousson, café Cardinal. — Toulouse.

Cèbes Marius, 30, allées Lafayette.— Toulouse.

Dahon, 44, cours Devilliers. — Marseille.

Morèon, bar de la Flotte, Place Saint-Roch. — Toulon.

Vigouroux, café des Américains, cours du 14 Juillet. — Agen.

Poux (Albert), café du Théâtre. — Albi.

Claret, voilier, 43, quai Bourgogne, toiles et bâches foraines, Bordeaux.

Théophile Lazeyras, 8, rue Charpentier et 7, rue Hoche, Avignon (Vaucluse).

Teyssier Auguste, 23 Place Costebelle, et rue Carnot, 23, Avignon (Vaucluse).

Nous continuerons cette liste dans notre prochain numéro.

MEMBRES ACTIFS

Au moment de mettre sous presse, nous n'avons pas encore reçu tous les noms de nos adhérents ; nous en donnerons la suite dans le prochain numéro.

Guisonnier (Joseph) ; Laureau (Octave), loterie ; Jeanselme (Edouard, dit Mignon), berlingots ; Lambert, confiserie ; Minne (Jules,) photographe ; Mathonnat (Amédée), photographe, Rousseau, confiserie : Barbin ; Laborde (Georges), marchands ; Voisin (Théodore), exhibition : Lamarque (Sarrazin), marchand ; Carbonne-Regallat), honoraire ; Guimberteau (Raoul), luttes ; Ordonnof (Bernard), magnétisme ; Marinovich (Gaston), exhibition; Gautier (Edgard), physique amusante : Altroff (Salomon), confiseur ; [illegible]ignac (Joseph), luttes ; Pelletier, marc[illegible] Mathonat (Louis) photographe : Engel [illegible]ne), marchand ; Saudry (Auguste), loter[illegible]oirier (Gaston, photographe ; Lavigne [illegible]), loterie ; Guérin fils, Limoge, loterie ; [illegible]xandre (Emile), concert ; Dubarry, Dess[illegible]ns (Gaston), pâtissers ; Bigot (Henri), [illegible]onfiserie ; Grivot (Eugène), exhibition ; Lat[illegible]rie (Pierre), pâtisserie ; Airivié (Charles), Chevas (Fernandez), cinématographe ; Marc (Antoine), cinématographe ; Baudry (Emile), loterie ; Tournié (Paul), loterie ; Campmas (Emile), loterie ; Brion (Antoine), cirque ; Puech (Daniel), photographe ; Giraud (Félix), aquarium ; Pejouan (Philippe), loterie ; Roche (Félix), loterie ; Baben (Ernest), loterie ; Fajadet (Marius), tir ; Barande, loterie ; Marty (Jacques), loterie : Campistron, directeur de [illegible]utes ; Mercadier fils, manège ; Cassuli, loterie ; Lerch, chevaux sauteurs ; Farbe (César), loterie ; Marino (Constant), marchand ; Beousie, photographe ; Echenne, loterie ; Calvel, loterie ; Duo, loterie ; Lapalu, Alhadie, tir ; Debrieu, loterie ; Vaysières, loterie ; Moulet, loterie ; Cristol, loterie ; Renaud, exhibition : Doron (Regis), panorama ; Mme Bady, loterie ; Barada (Pierre), loterie ; Rosenthal (L.), marchand ; Bonnet, cinématographe ; Lafargue, loterie ; Pombieilh (Jean), loterie ; Dedieu (Jean), loterie ; Combres (Ernest), photographe ; Arlaux, théâtre ; Dauphin, nougat ; Behard (Moïse), nougat ; Puilo (Lucien) loterie ; Loppart (Théodore) Celestani (César), marchand ; Echard (Louis), tir boër ; Letexier (Edouard,) Casilda (Blanchery), Marcelin (Augustin) ; Renard (Léon). Danan, pâtissier ; Bouzereau (Auguste), loterie ; Vella (François), loterie ; Jada (Adjuze), loterie ; Mas (Michel), loterie ; Nebout (Prosper), loterie , Scotto (Raphaël), Lopez (Ginès) loterie ; Castagnet (Joseph) tir ; Ramon (Gonzales), tir de lune ; Bonnan (J), loterie ; Combe (Emile), loterie ; Olivas (Jean) ; loterie ; Chicluma (Joseph), loterie ; Maunier Edouard), loterie : Davignon (Hilaire), tir ; Mariscoti, pâtissier ; Assandri, pâtissier ; Azzoppardi, loterie ; Aknin (Isaac), loterie ; Trigano J., loterie ; Gentil (Etienne), Djaoui (Charles), jeu d'adresse ; Olivié (François), exhibition ; Taboul (David), loterie ; Cohen (Henri), loterie ; Mas (Antoine), loterie ; Turdymann (Aron), loterie ; Leotard (Léon), loterie ; Boiron (Pierre), loterie ; Yoyo-ef-Ben-Ali, loterie ; Zaoui (Moïse), loterie : Cay (Henri), Hadj-Said Ben-Bel Kassen, loterie ; Ramos (Vincent), concert ; Carnac (Henri), photographe ; Lafon (Jean), marchand ; Cammas (Léopold), photographe ; Collet (Joseph), loterie ; Hallot (Henri), photographe ; Garivoli (Virgilio), photographe ; Mme Beaufort (Elisa), panorama ; Scherer (Pierre), loterie ; Giraud (Pierre), balançoires ; Armand (Jean), photographe ; Richard (Jacques), photographe ; Marsalet (Emmanuel), loterie ; Leblond (Charles), bijouterie ; Claudenson (Pierre), loterie ; Duret loterie ; Février (Ange), Cadière (Joseph), marchand ; Vial (Louis), loterie ; Esquiros jeux divers ; Roche (Charles), panorama ; Chartron, jeux d'adresse ; Rey (François), loterie ; Ferrand (Emile), loterie ; Peyre (Joseph), marchand ; Vialleton (Benoît), manège automobile ; Pujoi (Bernard), loterie ; Emmanuel (Henri), couleur ; Ganzoin (Jean-Marie), directeur de spectacles ; Bertollo (François), loterie ; Gaquet (Gabriel), loterie ; Thevenot (Jean-Louis), loterie ; Mathieu (Pierre), loterie ; Reavaillhe (Cyprien), Lubac (Louis), loterie ; Bachelard (Jean Baptiste), oiseaux ; Estival (Paulin), loterie ; Jeanselme (Socrate), berlingots ; Avonde (Joseph) photographe ; Jeanselme (Maximilien), marchand ; Lemaire (Jules), marchand ; Bœuf (Louis), porcelaine ; Liebgott, tir ; Roux marchand ; Pasqui, marchand ; Valensi (Emile), marchand.

REVUE DES FOIRES

BORDEAUX, (Foire de Mars). — Ouverture par un temps superbe. Dimanche, lundi et mardi, beaux jours ensoleillés, cela promettait, mais la foire de Bordeaux ne se passe pas sans pluie et maintenant que d'eau... que d'eau... C'est toujours le même refrain. Les Bordelais n'abandonnent pas leur belle foire, mais le mauvais temps paralyse fortement les affaires, et les forains dont les frais grandissent tous les jours, voient leurs recettes diminuer chaque année. Cependant chacun rivalise d'élégance, de luxe et de confort, mais le commerce n'est plus celui d'il y a dix ans et quand la fête est finie le forain qui fait ses frais s'estime t-il encore très heureux du résultat. Voilà la vérité et s'il y a quelques exceptions, tant mieux pour les favorisés. Le temps des illusions est passé, quand reviendra-t-il ?

E. GAUTIER.

Voici quelques uns des établissements présents à la foire :

M. Larfeu, bicyclettes et balançoires ; M. Cibeau, cartes postales ; M. Sivieri chevaux galopants ; MM. Bonnet, Bouche, Jean Imbert, cinématographes ; MM. Gendre, Piège, cirques ; M. Moris gaufres hollandaises ; M. Favier, gaufres parisiennes ; M. Gritten, Hippo-arabe ; MM. Baradat, Chaillier, Auguste Baudry, Bertollo, Bonnet, cinéma; Cazenave, Dauphin, Esquiros, Jouin, Dugreau, Henry, Laffargue, Lavigne, Rousseau, Thévenot, Vial, Mme Lafond, loteries ; M. Guimberteau, Luttes ; MM. Déréthé, J. Roche, Angelby, Capel, manèges ; M. E. Pezon, ménagerie ; M. Carrère, Montagnes-Russes ; M. Gaillard, musées ; M. Bonnet, musée d'anatomie ; M. [illegible] Vanlangendonck ; M. Laborie, pâtissier ; M. Casartelli, oiseaux ; MM. Chabos et Pères, Pompon, Puther, Lucile, Rosser, Roussel, Levergeois, théâtres ; M. Chaumont, Théâtre Walkyrie ; M. Vaissier, Trianon ; MM. Abadie, Condoumy, tirs ; MM. Wamberg, Laroche ; M. P. Verdin, vagues de l'Océan. Gaufres, photographes, voyantes, pastichateurs, tout cela forme un ensemble des plus variés et constitue le plus beau champ d'oeuvre de France.

N. B. — Nous comptons sur la place des Quinconces, 11 membres, seulement de l'*Industriel Forain*.

BORDEAUX

UNE BONNE PROMESSE

Le gaz qui, pour une cause encore inconnue se paie 30 cent. le mètre cube sur le champ de foire, alors que son prix en ville n'est que de 20 cent., doit nous être donné, à partir d'octobre, à raison de 17 cent. On nous l'a du moins affirmé à la Compagnie.

C'est avec plaisir que nous enregistrons cette promesse.

S. A.

Les Foires prochaines

Libourne (Gironde). — Durent 8 jours ; dimanche 27 mars (2 dimanches). Membre honoraire, M. Carbonne-Régalat (café Montesquieu, place Decazes). Réduction sur les consommationsaux forains.

Bayonne (Basses-Pyrénées). — Commencent le 1er avril et durent 15 jours (3 dimanches).

Bergerac (Dordogne). — Commencent le dimanche de Pâques et durent 8 jours, (2 dimanches).

Caen (Calvados). — Le 17 avril (15 jours).

Aurillac (Cantal) — 25 Mai (15 jours).

Montauban (Tarn-et-Garonne. — Le 19 mars (2 dimanches). Membre honoraire, M. Laganne (café Richelieu), allées de Mortarieux.

MAISONS RECOMMANDÉES

LIBOURNE. — Carbonne-Regallat (café Montesquieu), place Decazes.

BORDEAUX. — Boucanus Bertrand cafe Richelieu). Feuillade, imprimeur, 13, rue Mouneyra. Claret, toiles, bâches pour forains, 13, quai de Bourgogne. — P. de Chapelle, docteur, 11, rue Villedieu. — Coopérative des Doreurs sur métaux, 15, rue Saint Sernin.

TOULOUSE.—(Café Cardinal). Pousson, propriétaire. Sèbes, épicerie, 50, allées Lafayette.

MARSEILLE. — Dahon, 44, cours Devilliers. Cyr Grasset, boulevard Dugommier. Vve Peyret, 27, boulevard Dugommier.

TOULON. — Moréon, Bar de la Flotte, place Saint-Roch.

AGEN. — Vigouroux, (café des Américains), cours du XIV Juillet.

ALBI. — Poux (Albert), café du Théâtre.

AVIGNON. — Th. Lazeyras, 8, rue Charpentier, et 7, rue Hoche. — Tessier, 23, place Costebelle, et 23, rue Carnot.

MONTAUBAN. — Laganne, cafetier, allée Mortrarieux.

Nous continuerons cette liste dans notre prochain numéro.

Placement Gratuit

MM. les Directeurs des Etablissements forains sont priés de nous faire part de leurs offres d'emploi. Une colonne de notre journal leur est réservée.

Adresser les conditions et renseignements au Secrétariat général, rue de Bègles, 22, Bordeaux (Gironde).

Les régisseurs, commis, monteurs, bonisseurs ou barnums de tous genres peuvent nous faire parvenir leurs demandes, en donnant très exactement leurs aptitudes afin de faciliter leur placement.

PETITE CORRESPONDANCE

Priére aux camarades en voyage de faire parvenir au Secrétariat, 22, rue de Bègles, Bordeaux, les renseignements sur les faits qui se passent dans les localités où ils sont de passage, lorsque ces faits seront de nature à intéresser la corporation.

Je répondrai par la voie du journal, et sous la présente rubrique, à toutes les demandes de renseignements qui me seront adressées,

J. G.

Les camarades Laureau et Engel sont priés de donner leur adresse au camarade Guisonnier.

AUX FORAINS ÉTRANGERS

Notre Syndicat ne prenant pas les mots : « Solidarité, égalité » pour vains, avise les forains étrangers qu'il n'est exigé chez nous aucun stage et qu'ils ont, dès la signature de leur adhésion, les mêmes droits que leurs camarades français.

AVIS Les adhérents ne recevront gratis que le premier numéro, et ceux qui sont en retard de leurs cotisations sont priés de les faire parvenir dans le plus bref délai possible.

Le prochain numéro donnera l'état de la caisse, recettes et dépenses.

VENTES ET ACHATS

Une place est réservée dans nos colonne, à tire gracieux, aux forains syndiqués qui auraient des matériaux à vendre ou qui désireraient en acheter.

ON DEMANDE à acheter un ciné d'occasion ainsi que des films usagés. S'adresser au Secrétariat, 22, rue de Bègles, Bordeaux.

A VENDRE baraque, accessoires et marchandises. Renseignements au Secrétariat, 22, rue de Bègles, Bordeaux.

BONNE OCCASION, — Appareil ciné, lumière perfectionnée, dernier modèle, et une quantité de bandes. S'adresser au Secrétariat, 22, rue de Bègles, Bordeaux, ou à M. Bonnet (champ de foire).

POUR CAUSE de changement de commerce, à vendre, une baraque de 8 mètres de long, 3 mètres de profondeur, avec tous ses accessoires, toiles, décors, éclairage à l'acétylène très bon état, y compris marchandises pour loterie de porcelaine. Excellente occasion. S'adresser à M. Richelme, bonbonnier, à Douzens (Aude).

L. GAUMONT & Cie Ingénieurs-Constructeurs

56, Rue Saint-Roch. — PARIS (1er)

MANUFACTURE SPÉCIALE D'APPAREILS CINÉMATOGRAPHIQUES

ayant eu le **Grand Prix** à l'Exposition de 1900 pour ce Matériel

Nouveaux postes

CINEMATOGRAPHIQUES

Simples, automatiques pour vues animées et vues fixes.

ENVOI FRANCO SUR DEMANDE

du tarif général S. A. F.

Derniéres nouveautés

éditées par notre Maison :

N. 744 *Secours aux Naufragés*, longueur 200 m. Prix, 250 fr.

N. 749 *Sur le Transibérien et scènes Russes.* (Demander la liste spéciale.

N. 771 *La Mouche*, longueur approximative, 20 m. Prix, 40 fr.

N. 772 *Chasse au Cambrioleur*, longueur approximative, 50 m. Prix, 100 fr.

N. 773 *Le poulet récalcitrant*, longueur approximative, 40 m. Prix, 80 fr.

N. 774 *Nos bons Etudiants*, longueur approximative, 30 mètres. Prix, 60 fr.

Tous nos films doivent porter en relief la marque ci-contre.

Comptoir Général de l'Acetylène

6, Rue de la République. — MARSEILLE

BECS SPECIAUX pour L'ACETYLENE
Breveté S. G. D. G.

CHAUFFAGE PAR L'ACETYLENE :
Fourneaux, Rôtissoires, Chauffe-bains, etc.

Lyres, Bras, Appliques, Lustres
et appareils de luxe.

Robinetterie, Cuivrerie, Verrerie
et tous articles accessoires

CARBURE DE CALCIUM
de tous calibres.

Installations complètes d'Acétylène
pour Forains.

Lanternes portatives et Lampes de tous genres

Journal l'*Acétyléniste*, publication bi-mensuelle. — Téléphone 25.08

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE OUVRIÈRE

LA DORURE et L'ARGENTURE

15, Rue Saint-Sernin. — BORDEAUX

Dorure. — Bronzes en tous genres. — Nickelage. — Argenture. — Polissage à vapeur. — Emaillage.

Réparations et remise à neuf de tous objets en métal.
CONDITIONS spéciales pour MM. les Syndiqués de l'*Avenir forain*

MAISON B. DUFILS

Gustave BARIL, Succr
25, Rue Sainte-Catherine. — BORDEAUX

Agrandissements Inaltérables 25 et 35 f encadrés

Facilités de paiement

Photographies diverses. — Prix avantageux

Réduction aux Artistes
aux Etudiants, Militaires, Sociétés, etc.

RECOMMANDÉ

Gds Vins de Champagne

Paul COUVREUR & Fils

☞ à AY-CHAMPAGNE

Seul agent à Bordeaux : **LOUSSERT,**
Rue Sainte-Catherine, 168

TOMBOLA de l'UNION des **DEFENSEURS** de la Patrie

Au profit de la CAISSE DE RETRAITES & DE SECOURS MUTUELS
Fondée en 1900

PRINCIPAUX LOTS :

Chambre à coucher et belle à manger, en noyer		1,200 f
Une bibliothèque		800
Une bicyclette homme en chêne, valeur		800
Une machine à coudre	valeur	150
Une montre or pour dame	valeur	100
Une horloge de table		100

100 lots de valeur.

Le Tirage en lieu le 2 Avril 1904, avec les numéros Français. La liste des numéros gagnants sera envoyée par demande et paraîtra dans le journal : Le Billet, d'abo. Envoi des billets contre mandat-poste. Les demandes accompagnées de timbres-poste adressées au Président de la Commission des fêtes, route de Bayonne, 64, Bordeaux.

Pour paraître prochainement

PRINTEMPS JOYEUX

PUBLICATION DE LUXE, ILLUSTRÉE EN COULEURS

Nombreux dessins, charges locales par les meilleurs dessinateurs de la région. — Texte sur le monde, les sports, la mode et le théâtre, par spécialistes distingués.

Cette publication, qui sera éditée avec le plus grand soin et dont l'originalité ne manquera pas de piquant, nous semble appelée à obtenir un immense succès.

Machines à coudre et Bicyclettes

RÉPARATIONS DE TOUS SYSTÈMES

BRUNET MÉCANICIEN

Cours Victor-Hugo, 59
BORDEAUX

NOUVELLE MACHINE
The Gloria
VIBRANTE, OSCILLANTE
Centrale, Rotative

LES MEILLEURS DESSERTS

Gaufrettes Russes
Macarons St-Emilion
Macarons fondants chocolat

Biscuits de Reims et la Cuillère
Éventails Parisiens

Colis Postaux

A. BERTHOUMIEU
19, rue de Cheverus
Bordeaux

Spécialité de Costumes tailleur
Corsets sur mesure

Mme LATAPIE
ROBES
36, Rue Bouffard — Bordx

HORLOGERIE-BIJOUTERIE-ORFÈVRERIE-JOAILLERIE
Objets d'Art. — Corbeilles de Mariage.

J. DANGLADE
8, COURS DE TOURNY 8. — BORDEAUX.
Réparations en tous genres

Imprimerie spéciale de l'*Avenir Forain*
24, rue de Belfort, 24, Bordeaux.
Le gérant : JANSELME.

GDE FABRIQUE DE MEUBLES ORDINAIRES ET DE TOUS STYLES
Meilleur marché que partout ailleurs, à qualité égale.

Gve CARDE & Fils & Co

Société en commandite par actions, au capital de 1,250,000 francs

33, Quai de Queyries, - Bx-BASTIDE

Sièges, Tentures, Literie, Menuiserie de Luxe et de Bâtiment.

Charpente. — Chalets démontables. — Parquets de chêne, sapin, pitchpin. — Parquets à panneaux et sur bitume. — Moulures. — Tournage — Découpage. — Baguette d'encadrement. — Glacières. — Installation de Boucheries, etc.

Exportation

Téléphone 132

CUVES - FOUDRES - PRESSOIRS

AVIS AU [illegible]MES

BOAS T[illegible]S DE COU
PL[illegible]ES diverses
sont f[illegible], blanchis teints
ou toutes couleurs ou rem[illegible] à neuf par

Le Plumassier
Au Cheval aux Plumes tricolores
26, rue d'Audenge, Bordeaux

La Scintillante

Le plus beau brillant en pâte pour les cuivres, le nickel, etc.

Le plus facile à l'emploi, résistant à l'eau.

Envoi franco contre mandat-poste

Pour 1 k., 2 fr 50. — Pour 2 k., 4 fr 50.
Pour 4 k., 8 fr. — Pour 10 k., 18 fr.
Un seau de 6 k. 500, 11 fr.

GAVRAY, fabricant
16, rue de Bécon (Courbevoie)

Spécialités pour Forains

Bazars, Loteurs et Colporteurs
Confettis et Articles pour fêtes

A. TEYSSIER

23, place Costebelle et rue Carnot, 23
AVIGNON

Articles Spéciaux
pour
Prix Fixes, Loteurs, Jeux Forains
VENTE AU COMPTANT

EXPÉDITION
Envoi franco du Tarif d'Articles.
pour Loteurs et Fêtes Foraines.

LOTERIE DE PORCELAINE
BONBONNERIE
Vente d'Articles de Ménage.

Antoine Richelme

DOUZENS
(AUDE)

Ancne Maison DUMORTIER fondée en 1755

F. BENOIT FILS

FOURNISSEUR DES DRAPEAUX DE L'ARMÉE FRANÇAISE.
12, Rue Constantine. — LYON

PARIS

GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTÉS

Nous prions les personnes qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & Cie Paris

L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

HORS CONCOURS Exp. Univ. PARIS 1900
POUDRE DE RIZ
ADHÉRENTE, PARFUM EXQUIS, INVISIBLE
LA MADONE
VENTE EN GROS : 26, Rue d'Enghien, PARIS
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PARFUMERIES

AU PAPILLON

CORSETS SUR MESURE
et perfectionnés
4 Médailles d'or 1 Diplome d'Honneur

JUPONS HAUTE NOUVEAUTÉ

CORSET PAPILLON, coupe moderne

BIAYS Cours d'Alsace-et-Lorraine, 88
BORDEAUX

DENTIFRICES

SAPONITOL SAPONITOL SAPONITOL SAPONITOL ?

Seuls efficaces approuvés par le Corps médical

ELIXIR - POUDRE - CRÈME

Préparés par L.-M.-Alfd DUPIN, chien dentiste
Diplômé de l'Ecole Dentaire et de la Faculté de Médecine

Dépôt général, **21, rue Judaïque, - Bx.**

PLUS DE CHUTE DE CHEVEUX
Plus de maladies du cuir chevelu
grâce à
L'EAU ANTIPELLICULEUSE
et Régénératrice des Cheveux
du capitaine P. MARTIN

30 ANNÉES DE SUCCÈS

En vente chez tous les bons coiffeurs, parfumeurs, aux *Nouvelles Galeries*, etc.

Depôt général : Thibeaut Chevalier, coiffeur-parfumeur, 18, rue St-James, Bordeaux.

Eviter les Contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable Nom

SUPPRESSION DES POMPES

et des Puits ouverts

Vue intérieure de l'Appareil.
Une fillette de 10 ans tire l'eau sans fatigue à toutes profondeurs

Les docteurs conseillent, pour avoir toujours de l'EAU SAINE, de leur substituer le DESSUS DE PUITS DE SÉCURITÉ, qui sert à tirer l'eau et à toutes profondeurs et empêche toutes maladies. NE CRAINT NULLEMENT LA GELÉE POUR LA CAUSE DE POUR SON FONCTIONNEMENT. Système breveté, hors concours, dans les Expositions, se plaçant SANS FRAIS et sans réparations sur vos puits, communal, mitoyen, ordinaire, anciens et nouveaux et à n'importe quelle distance.

prix 160 francs.

Paiement après satisfaction.
ENVOI franco du CATALOGUE ainsi que du duplicata du Journal Officiel ci-concernant la loi sur les Eaux potables votée et promulguée le 19 février 1902 et mise en vigueur le 19 février 1903.

S'ADRESSER A :

MM. L. JONET & Cie A RAISMES (NORD)

Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes.

Nombreuses références.

Fonctionnant à plus de 100 m.

Ville de Paris, Exposition 1900 : Membre du Jury, Hors Concours.

MM. L. JONET & Cie s'occupent également *au mètre et à forfait*, du creusement, approfondissement et nettoyage des puits, galeries et garantissent l'eau nécessaire à chaque usage.

On demande des représentants

MACHINES A COUDRE
MAISON FONDÉE EN 1858

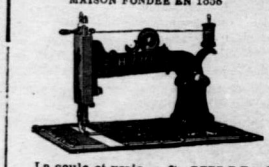

La seule et vraie MAISON
19, Cours de Tourny C. MILLI C

Ayant le dépôt à Bordeaux de la NEW-HOME (ci-devant)
Nouvelle HURTU et VIGNERON

Machines à coudre depuis 90 fr.
Location. — Echanges. — Réparations

Bébés

Spécialité : PORTRAITS d'enfants

PIERRE FLORIAN
PHOTOGRAPHE
11, RUE DAUPHINE, 11

GRANDS PORTRAITS-PRIMES

GRANDE FABRIQUE DE CUVES & DE FOUDRES

Usine à Vapeur

Ancienne Maison
F. MAZIÈRES PÈRE

PAUL NEGRE
Ex-Contremaitre, Succr

131, rue Camille-Godard
BORDEAUX

GRANDS MAGASINS DES
NOUVELLES GALERIES

50, 52, 54, — Rue Sainte-Catherine, — 56, 58, 60
BORDEAUX

LES PLUS IMPORTANTS DU SUD-OUEST
Livraisons à domicile dans la Région

DEMANDEZ PARTOUT

LE SEDUISANT
LE VERT-GALANT
LE PETIT-BOER
LE CHAMPION
LE PETIT-GUEUX
LE FOOT-BALL
LE GRATIN

DESSERTS RICHES
de l'Usine du Moulin d'Ars, à Bègles (Gironde)